

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25/05/2020

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à 21 heures 0 minute, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liés au COVID-19, sous la présidence de M. Alain REY, Maire sortant, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessous installés dans leurs fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Etaient présents : Mm Alain REY, Thierry BATTISTELLA, Bernard BLATCHE, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, Yanis GANO, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Denis THAU et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia FINANCE, Lisa JOFFRE, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Etaient absents excusés : néant

DELIBERATION N° D 2020_02

OBJET : Election du maire

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal invite l'assemblée à procéder à l'élection du maire, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-4 et L.2122-7 : le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3^{ème} tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. Alain REY se propose au poste de maire.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

M. Alain REY, ayant obtenu 15 voix, est proclamé Maire, à la majorité absolue.

OBJET : Création des postes d'adjoints

M. Alain REY, élu maire invite le Conseil Municipal à procéder à la création des postes d'adjoints. Il rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (articles L.2122-4, L.2122-7 et L. 2122-7-1 du CGCT) Il indique qu'en application des articles L.2122-1 et L.2122-2 du CGCT, la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit quatre.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal fixe à trois le nombre des adjoints au maire de la commune.

OBJET : Election des adjoints

M. le Maire procédé au déroulement du vote.

- Election du premier adjoint :

Après appel de candidature, M. Gilles LARRIEU se propose au poste de premier adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

M. Gilles LARRIEU, ayant obtenu 15 voix, est proclamé premier adjoint au maire, à la majorité absolue.

- Election du deuxième adjoint :

Après appel de candidature, Mme Sylvie BOREL se propose au poste de deuxième adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Mme Sylvie BOREL, ayant obtenu 15 voix, est proclamé deuxième adjoint au maire, à la majorité absolue.

- Election du troisième adjoint :

Après appel de candidature, M. Denis THAU se propose au poste de troisième adjoint.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

M. Denis THAU, ayant obtenu 15 voix, est proclamée troisième adjointe au Maire, à la majorité absolue.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 26/05/2020

Publié ou notifié le : 26.05.2020
Certifié exécutoire le : 26.05.2020

Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25/05/2020

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à 21 heures 0 minute, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Alain REY.

Étaient présents : Mm Alain REY, Thierry BATTISTELLA, Bernard BLATCHE, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, Yanis GANO, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Denis THAU et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia FINANCE, Lisa JOFFRE, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Étaient absents excusés : néant

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2020_03

OBJET : Délibération pour le versement des indemnités de fonctions aux Adjoints au Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Vu les arrêtés municipaux de ce jour portant délégation de fonctions aux Adjoints au Maire à compter de la date exécutoire de la délibération de l'élection des Adjoints, à savoir le 26/05/2020 ;
Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires seront prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, et avec effet à la date exécutoire de la délibération de l'élection des Adjoints, à savoir au 26/05/2020, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire :

- Strate de 500 à 999 habitants : taux maximal de 10,7% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

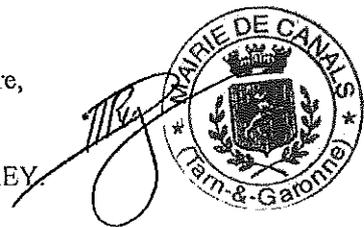
Cette indemnité sera attribuée à M. Gilles LARRIEU 1^{er} Adjoint, à Mme Sylvie BOREL 2^{ème} Adjointe et à M. Denis THAU 3^{ème} Adjoint.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 26/05/2020

Publié ou notifié le : 26.05.2020
Certifié exécutoire le : 26.05.2020

Le Maire,

Alain REY



AR PREFECTURE

062-218200285-20200525-02020_03-DE
Reçu le 26/05/2020

ARRONDISSEMENT : MONTAUBAN
CANTON : VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE de CANALS

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES (annexé à la délibération)
(Article 78 de la loi 2002 -276 du 27 février 2002 - article L 2123-20-1 du CGCT)

POPULATION : 774 habitants (en vigueur au 01/01/2020)
(art L 2123-23 du CGCT)

I - MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé)

Soit : indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation = 1 567,43 € + 416,17 € x 3 = 2 815,94 € / mois

II - INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité (allouée en % de l'indice 1015)	Majoration éventuelle Selon le cas : Canton : 15 % Arrondissement : 20 % Département : 25 %	Total en %
Alain REY	40,30	+ 0	40,30

B. Adjoints au maire avec délégation (article L 2123 24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	%	+ %	Total en %
1er adjoint : Gilles LARRIEU	10,70	0	10,70
2ème adjoint : Sylvie BOREL	10,70	0	10,70
3ème adjoint : Denis THAU	10,70	0	10,70
TOTAL	32,10	0	32,10

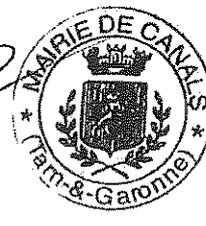
Enveloppe globale : 72.40 % (de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique)

(% indemnité du maire + % total des indemnités des adjoints ayant délégation)

Fait à Canals, le 26/05/2020

Le Maire,

Alain REY,



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25/05/2020

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à 21 heures 0 minute, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Alain REY.

Etaient présents : Mm Alain REY, Thierry BATTISTELLA, Bernard BLATCHE, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, Yanis GANO, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Denis THAU et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia FINANCE, Lisa JOFFRE, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Etaient absents excusés : néant

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2020_04

OBJET : Délibération relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

M. le Maire expose que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le Maire les délégations suivantes :

- 1) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget et jusqu'à un montant de 30 000 € HT.
- 2) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes, jusqu'à un montant de 10 000 € ;
- 3) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 4) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 5) De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 6) D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle. Cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- 7) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 €.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 26/05/2020

Publié ou notifié le : 29.05.2020
Certifié exécutoire le : 29.05.2020

Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25/05/2020

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à 21 heures 0 minute, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Alain REY.

Etaient présents : Mm Alain REY, Thierry BATTISTELLA, Bernard BLATCHE, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, Yanis GANO, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Denis THAU et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia FINANCE, Lisa JOFFRE, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Etaient absents excusés : néant

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2020_05

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Départemental d'Energie 82 (SDE)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il importe de procéder à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant de la commune au Comité du Syndicat Départemental d'Energie de Tarn-et-Garonne auquel elle est adhérente.

Se proposent M. François PURCHA délégué titulaire et Mme Michelle CAZABAT déléguée suppléante.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

M. François PURCHA, ayant obtenu 15 voix, est proclamé **délégué titulaire**, à la majorité absolue.
Mme Michelle CAZABAT, ayant obtenu 15 voix, est proclamé **déléguée suppléante**, à la majorité absolue.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 26/05/2020

Publié ou notifié le : 29.05.2020
Certifié exécutoire le : 29.05.2020

Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25/05/2020

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à 21 heures 0 minute, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Alain REY.

Etaient présents : Mm Alain REY, Thierry BATTISTELLA, Bernard BLATCHE, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, Yanis GANO, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Denis THAU et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia FINANCE, Lisa JOFFRE, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Etaient absents excusés : néant

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2020_06

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Grisolles (SIAEP)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il importe de procéder à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants de la commune au Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de la Région de Grisolles auquel elle est adhérente.

Se proposent M. Alain REY et M. Yanis GANO délégués titulaires, M. Bernard BLATCHE et M. Stéphane FINANCE délégués suppléants.

Le décompte du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

M. **Alain REY**, ayant obtenu 15 voix, est proclamé **délégué titulaire**, à la majorité absolue.

M. **Yanis GANO**, ayant obtenu 15 voix, est proclamé **délégué titulaire**, à la majorité absolue.

M. **Bernard BLATCHE**, ayant obtenu 15 voix, est proclamé **délégué suppléant**, à la majorité absolue.

M. **Stéphane FINANCE**, ayant obtenu 15 voix, est proclamé **délégué suppléant**, à la majorité absolue.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

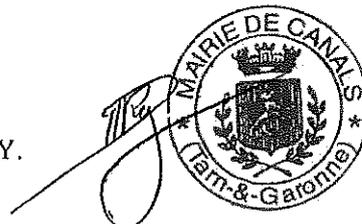
Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 26/05/2020

Publié ou notifié le : 29.05.2020
Certifié exécutoire le : 29.05.2020

Le Maire,

Alain REY.



DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25/05/2020

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à 21 heures 0 minute, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Alain REY.

Étaient présents : Mm Alain REY, Thierry BATTISTELLA, Bernard BLATCHE, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, Yanis GANO, Gilles LARRIEU, François PURCHA, Denis THAU et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia FINANCE, Lisa JOFFRE, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Étaient absents excusés : néant

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2020_07

OBJET : Désignation des délégués au Syndicat Mixte Assainissement Garonne (SMAG)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il importe de procéder à l'élection, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants.

Se proposent Messieurs Alain REY et Serge CAZALON délégués titulaires, Messieurs Gilles LARRIEU et Bernard BLATCHE délégués suppléants.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de votants : 15
- bulletins nuls : 0
- bulletins blancs : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

Monsieur Alain REY, ayant obtenu 15 voix, est proclamé délégué titulaire, à la majorité absolue.

Monsieur Serge CAZALON, ayant obtenu 15 voix, est proclamé délégué titulaire, à la majorité absolue.

Monsieur Gilles LARRIEU, ayant obtenu 15 voix, est proclamé délégué suppléant, à la majorité absolue.

Monsieur Bernard BLATCHE, ayant obtenu 15 voix, est proclamé délégué suppléant, à la majorité absolue.

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme au registre des délibérations.

Canals, le 26/05/2020

Publié ou notifié le : 29.05.2020
Certifié exécutoire le : 29.05.2020

Le Maire,
Alain REY.



AR PREFECTURE

082-218200285-20200525-02020_08-DE
Regu le 29/05/2020

DEPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE
ARRONDISSEMENT DE MONTAUBAN
CANTON DE VERDUN-SUR-GARONNE
COMMUNE DE CANALS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 25/05/2020

Nbre de conseillers 15
En séance 15
Ont voté 15

L'an deux mille vingt et le vingt-cinq mai à 21 heures 0 minute, le Conseil Municipal s'est réuni, à la salle à usage multiple ZA Le Parc permettant ainsi un meilleur respect des mesures sanitaires liées au COVID-19, sous la présidence de M. Alain REY.

Etaient présents : Mm Alain REY, Thierry BATTISTELLA, Bernard BLATCHE, Serge CAZALON, Stéphane FINANCE, Yanis GANO, Gilles LARRIBU, François PURCHA, Denis THAU et Mmes Sylvie BOREL, Michelle CAZABAT, Patricia FINANCE, Lisa JOFFRE, Isabelle PALTOU, Patricia ZANUSSO.

Etaient absents excusés : néant

Mme Sylvie BOREL est désignée en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

DELIBERATION N° D 2020_08

OBJET : Désignation du « Correspondant Défense »

M. le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la suite du renouvellement des Conseillers Municipaux, il est nécessaire de désigner le « Correspondant Défense ».

M. François PURCHA se propose.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme M. François PURCHA « Correspondant Défense ».

Fait et délibéré jour, mois et an que dessus.
Pour copie conforme au registre des délibérations.
Canals, le 26/05/2020

Publié ou notifié le : 29.05.2020
Certifié exécutoire le : 29.05.2020

Le Maire,

Alain REY.

